

Négociation de la prochaine convention collective

L'employeur nous laisse patienter !

Le 16 janvier, votre équipe de négociation syndicale a entamé le processus du renouvellement de votre convention collective en rencontrant pour la première fois les porte-parole de la Ville de Kirkland.

Nous avons déposé les demandes que vous avez adoptées en assemblée générale le 9 septembre 2013 et en avons expliqué la teneur. Par ailleurs, nous en avons profité pour convenir d'un calendrier de négociation. Ainsi, une fois apportés certains correctifs proposés par la partie patronale qui a par la suite confirmé le tout, nous avons prévu de nous rencontrer une fois par semaine en janvier et en février. Voilà qui satisfaisait les deux parties.

Malheureusement, **le 20 janvier, le Syndicat a reçu une note de l'employeur l'informant qu'il ne serait pas en mesure de reprendre les pourparlers avant le 26 février !**

Pourquoi ce changement de cap ? Est-ce

parce que les négociateurs patronaux, devant attendre leur cadre financier, étaient dépourvus de mandat ?

Le Syndicat est déçu de ce revirement

patronal. Nous avons proposé aux porte-parole de l'employeur de quand même revenir à la table de négociation afin de discuter des enjeux autres que monétaires en attendant que la Ville précise leur mandat – sans succès.

Nous devons donc patienter jusqu'à la fin de février pour reprendre la négociation de votre prochaine convention collective.

Toutefois, sachez que **votre Syndicat est déterminé à déployer tous les efforts nécessaires**

à la réussite des pourparlers avec la partie patronale.

Vous pouvez compter sur sa vive détermination à poursuivre son travail de représentation avec, à l'esprit, **un objectif précis : la conclusion d'un contrat de travail avantageux à tous les points de vue !**

**Notre objectif :
conclure
rapidement
une convention
collective
avantageuse
pour tous !**